

Les migrations au-delà des préjugés

Souvent craints, voire rejetés, les immigrés ont toujours fait l'objet d'un contrôle poussé dans les pays d'accueil. Et ils restent cantonnés aux métiers les moins gratifiants.



Phénomène ancien, « problème » récent

Depuis le début de l'année, au moins 3 000 femmes et hommes ont péri en Méditerranée en tentant de gagner l'Europe selon l'Organisation internationale pour les migrations. Un drame qui, on l'a vu, semble susciter au moins autant de crainte que de compassion. Or, le débat public repose largement sur l'ignorance, les fantasmes et les mots piégés. On confond allègrement immigrés* et étrangers*, termes relevant d'une pensée d'Etat qui occulte les logiques d'émigration. Comme si ces per-

sonnes n'existaient qu'une fois franchies les frontières du pays d'accueil...

Si les hommes ont toujours migré, on tend aujourd'hui à réduire le phénomène à sa forme internationale. Les déplacements internes, tel l'exode rural, ont un impact beaucoup plus profond sur le peuplement d'un territoire. Les migrations internationales n'ont par ailleurs pris de sens qu'avec la constitution des Etats-nations, et la division entre « nationaux » et « étrangers » qu'elle a instaurée. Longtemps, ce dernier terme a désigné ceux qui

n'étaient pas du village et échappaient à l'interconnaissance le caractérisant. En Chine, le système du *hukou** crée ainsi des sans-papiers de l'intérieur, les *mingong*, et rappelle la fragilité d'une telle distinction.

En France, la figure de l'étranger s'est établie à partir de la Révolution, au moment où le pays se démarquait de ses voisins par son solde migratoire* positif. En 1851, le pays comptait environ 400 000 étrangers, soumis à un contrôle serré. La loi du 3 décembre 1849 autorise ainsi le ministère de l'Intérieur à expulser discrétionnairement tout étranger dont le comportement lui apparaît suspect. Au même moment, l'accès à la nationalité française est élargi via l'instauration en 1851 du double droit du sol* pour répondre notamment aux besoins de main-d'œuvre suscités par la révolution industrielle. La catégorie « immigré » apparaît en-



> Immigré : personne née étrangère à l'étranger, mais qui a pu acquérir la nationalité du pays où elle réside.

> Etranger: personne ne détenant pas la nationalité du pays où elle réside mais qui a pu y naître.

> Hukou: livret indiquant le lieu de résidence officiel de son détenteur, lieu qui détermine un ensemble d'accès aux droits et prestations différenciés (emploi, logement, école,

soins, etc.), notamment entre ruraux et urbains. > Solde migratoire: différence entre le nombre de résidents entrés sur un territoire et celui de ceux qui l'ont quitté durant une période donnée.

 Double droit du sol : acquisition automatique à la naissance de la nationalité pour les enfants nés sur un territoire de parents eux-mêmes nés sur celui-ci.

> Marchés primaire et secondaire de l'emploi : selon la théorie de la segmentation du marché de l'emploi, celui-ci se diviserait en deux compartiments étanches, le premier caractérisé par de hautes qualifications et de bonnes conditions de travail et de salaires, le second par l'inverse. suite sous la III° République et fait l'objet de recensements statistiques. La loi de 1889 accorde la nationalité française à la majorité à tout enfant étranger né sur le territoire français, dans un contexte où l'on cherche à renforcer les rangs militaires face à l'ennemi prussien. Une trentaine d'années plus tard sera instaurée la carte d'identité qui, initialement, est obligatoire pour les seuls étrangers.

Les politiques publiques visant les étrangers sont en fait au croisement de trois logiques politiques potentiellement contradictoires [1]. D'abord, une logique de population qui consiste à assurer l'accroissement démographique de la nation, considéré comme un bien en soi. En-

suite, une logique de main-d'œuvre qui vise à éviter les pénuries pour les firmes et à maintenir des salaires bas. Mais elle a aussi pour objectif de « protéger » les emplois des nationaux dans certaines professions (fonction publique et certaines professions libérales, médicales et juridiques notamment) en excluant de leur exercice les détenteurs de diplômes obtenus à l'étranger, voire les citoyens étrangers eux-mêmes. Enfin, une logique de police qui envisage l'étranger avant tout comme une menace potentielle à l'ordre public. L'évolution des législations les concernant traduit un compromis toujours fragile entre ces différents « intérêts ».

IMMIGRÉS ET ÉTRANGERS, DEUX CATÉGORIES À NE PAS CONFONDRE

Etrangers et immigrés en France au ler janvier 2014



2

La double absence des migrants

L'expérience migratoire ne se réduit pas à ce qu'essaient d'en saisir les ca-

tégories administratives. La fragmentation actuelle des titres de séjour selon leurs motifs (demande d'asile, réfugié, vie familiale, études, etc.) complique la vie des immigrés, qui bien souvent ne sont pas seulement réfugiés politiques, membres d'une famille ou étudiants, mais tout cela à la fois. Leur interdire d'exer-

cer une activité rémunérée peut également les condamner au travail au noir ou à dépendre de l'assistance, ce qui renforce leur précarité.

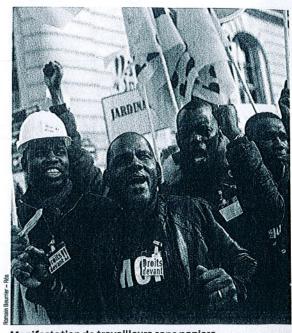
Plus encore, comme le rappelait

Abdelmalek Sayad dans La double absence (Le Seuil, 1999), tout immigré est d'abord un émigré. Il est donc absurde de dissocier conditions de départ et d'installation dans la – mal nommée – société d'accueil. C'est pourquoi le sociologue préférait parler à leur propos d'émigrés-immigrés.

Il distingue, à partir du cas algérien, trois « âges » de cette émigration en fonction des transformations des contextes sociopolitiques des deux côtés de la Méditerranée [2]. Avant la Seconde Guerre mondiale, on a affaire à une « émigration sur »

[1] Voir Etrangers à la carte, par Alexis Spire, Grasset, 2005.

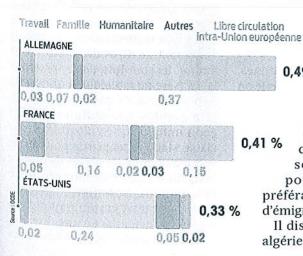
[2] « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 15, 1977, pp. 59-79.



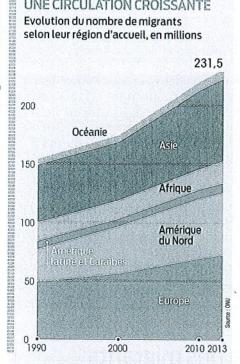
Manifestation de travailleurs sans papiers à Paris. L'insécurité juridique dans laquelle se trouvent de nombreux migrants alimente leur précarité économique.

AVANT TOUT DES DÉPLACEMENTS POUR RAISONS FAMILIALES

Entrées de migrants en 2012, en % de la population totale



UNE CIRCULATION CROISSANTE Evolution du nombre de migrants selon leur région d'accueil, en millions



LES IMMIGRÉS SURREPRÉSENTÉS AU BAS DES HIÉRARCHIES **PROFESSIONNELLES**

Part des immigrés dans certains métiers où ils sont très présents, moyenne 2009-2011, en %

ordre », où des sociétés paysannes luttant pour leur subsistance délèguent leurs meilleurs éléments pour une durée limitée. Cette stratégie vient cependant buter sur une conséquence inattendue : la place croissante prise par l'argent, rapporté ou envoyé par les migrants, dans les

relations villageoises, qui s'en retrouvent profondément bousculées (phase de « perte de contrôle »). L'émancipation progressive de l'immigré, allongeant son séjour au point de finir par constituer une

« "colonie" algérienne en France » en y faisant famille, constitue selon Sayad le troisième âge de l'émigration. Paradoxalement, cette dernière étape est en grande partie la conséquence de la décision prise en juillet 1974, à la suite du premier choc pétrolier [3], de suspendre l'immigration de travail, empêchant les allers-retours constitutifs de la noria et incitant les présents à se fixer.

Pour Sayad, l'expérience migratoire est celle d'une « double absence », autrement dit une illégitimité dans la société d'origine comme dans celle d'arrivée. Elle repose sur des illusions partagées tant par les Etats que par les migrants. La principale est sans doute celle du « provisoire », selon laquelle la migration ne serait que

temporaire. Une illusion qui rend la migration acceptable pour les différentes parties et a pour effet de réduire, autre illusion, les migrants à de simples travailleurs, dont il reste impensable

qu'ils puissent un jour être malades, chômeurs ou retraités. Critiquant la réduction progressive du regard sur les migrations à une logique « coûts-avantages » [4], Sayad insiste sur la triple domination - économique, symbolique et politique - qui caractérise la relation migratoire et que la naturalisation, acte discrétionnaire se présentant comme une faveur et non comme un droit, vient redoubler au lieu de l'atténuer [5].

des migrations internationales sont des migrations Sud-Sud.

28,6 % 34,7 % Ensemble des emplois 2009-2011 Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants Assistantes maternelles Emplol, Agents d'entretien Cuisiniers Aides à domicile et aides-ménagères Employés de maison

> en savoir plus

> Migrations et mutations de la société française, par Marie Poinsot et Serge Weber (dir.). La Découverte, 2014

Agents de gardiennage et de sécurité

Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment

Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration

- > Sociologie des migrations, par Andrea Rea et Maryse Tripier, coll. Repères, La Découverte, 2008.
- > Les classes sociales dans la mondialisation, par Anne-Catherine Wagner, coll. Repères La Découverte, 2007.

Des rapports de classe voilés

En France, l'histoire de l'immigration a fait l'objet d'une ignorance tenace. Ce n'est qu'à la fin des années 1980 que Gérard Noiriel, spécialiste - ce n'est pas fortuit - des mondes ouvriers, a ouvert la brèche (Le creuset français, Le Employés et opérateurs informatiques Seuil, 1988). Conducteurs engins bâtiment et travaux publics Il rappelle les fortes résistances autochtones, lorsque par exemple on jugeait les Polonais ou

Italiens « trop catho-

liques » pour s'assimiler. Cette xénophobie, largement attisée par certaines élites politiques et médiatiques, a pu aller jusqu'au pogrom, comme ce 17 août 1893 à Aigues-Mortes, où huit ouvriers italiens furent assassinés et plus d'une cinquantaine blessés [6].

Aujourd'hui comme hier, les migrants sont pour une large part relégués dans les emplois « pour immigrés » aux conditions de travail et salariales dégradées. Leurs cultures, et notamment leurs langues, sont dévalorisées par les institutions et ils se voient amputés d'une série de droits civiques tout en étant soumis à des obligations spécifiques, telles que la demande et le renouvellement de titres de séjour. Pour autant, ils sont loin de représenter la « misère du monde » : leur périple implique en effet de détenir un certain nombre de capitaux, autant économiques que culturels et sociaux. Mais la menace de pouvoir se voir à tout moment obligé de quitter le territoire alimente leur précarité économique. Les migrants, sanspapiers en tête, participent ainsi à leur corps défendant à une division du travail mondialisée. Certains

secteurs comme le BTP, l'hôtellerierestauration ou le nettoyage industriel, où le travail ne peut être externalisé à l'étranger, recourent ainsi à ce que l'anthropologue Emmanuel Terray qualifie de véritables « délocalisations sur place ». C'est ce qu'a mis en lumière en 2008 la grève de ces travailleurs sans existence légale, avec le soutien ambigu de certains de leurs employeurs [7]. Auparavant, le mouvement des sans-papiers avait déjà tenté, par des occupations d'églises et des grèves de la faim, de rendre visible la violence d'Etat ^[8] qui s'exerce à l'égard des immigrés. Preuve, si besoin était, que ces migrants ne sont pas de simples victimes mais savent se mobiliser quand cela est nécessaire.

sur les salaires : ils

jouent davantage un

rôle complémentaire

sur le marché du tra-

vail. Entravés dans

l'accès aux marchés

en raison de discriminations légales ou

non, nombre d'entre

eux trouvent à se

ques » en faisant

jouer une « solidarité contrainte », ainsi que

l'ont montré Alejandro

Portes et son équipe en

Afrique

31,3

primaire comme se-

condaire de

l'emploi*

faire embaucher ou se

mettent à leur

compte dans des « enclaves ethnitants mais en créent sous la forme de circuits commerciaux informels pas nécessairement illégaux! – en se jouant des frontières [9]. A l'autre extrémité de l'échelle sociale, les membres des élites se jouent également des frontières, et de longue date, accumulant un capital international (maîtrise des langues étrangères, contacts...) leur permettant de voyager sans sortir de leur milieu. Le fait qu'on les qualifie d'« expatriés » au lieu d'« immigrés » est, à cet égard, révélateur...

Les migrations révèlent finalement l'imbrication des rapports de domination entre pays et classes sociales. Tout en relativisant l'ampleur du phénomène et en gardant en tête que la majorité des mouvements se font entre pays du Sud, on peut considérer avec François Héran que « le brassage des populations est en marche et rien ne l'arrêtera. Il n'y a pas à se demander s'il faut être pour ou contre : ce serait aussi vain que de se demander si nous devons être pour ou contre le vieillissement. La seule question est de savoir comment le réaliser dans les meilleures conditions » [10].

Igor Martinache

[3] Voir Une politisation feutrée, par Sylvain Laurens, Belin, 2009.

[4] « "Coûts" et "profits" de l'immigration. Les présupposés politiques d'un débat économique », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 61, 1986, pp. 79-82.

[5] « Naturel et naturalisés », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 99, 1993, pp. 26-35.

[6] Voir Le massacre des Italiens. Aigues-Mortes, 17 août 1893, par Gérard Noiriel, Fayard, 2010.

[7] Voir On bosse ici, on reste ici!, par Pierre Barron, Anne Bory, Lucie Tourette, Sébastien Chauvin et Nicolas Jounin. La Découverte, 2011. [8] Voir La cause des sans-papiers, par Johanna Siméant,

Presses de Sciences-Po, 1998 Les travailleurs immigrés ne volent [9] Voir La mondialisation par le bas, ORIGINE DESTINATION pas les emplois des autochtones, ni par Alain Tarrius, Balland, 2002. des migrants des migrants [10] Le temps des immigrés, Le Seuil, n'exercent une pression à la baisse Europe Europe 52.4 37,8 71,0 Amérique du Nord 09 12 13 011 06 02 Amérique latine et Caraïbes 36,6 Amérique du Nord 47,9 15,3 Amérique Caraïbes 9,5 18,6 Afrique 17,3 étudiant notamment le cas des Chinois et des Dominicains à New York. D'autres ne s'appuient pas simplement sur les réseaux exis-53.8 92,4 DES FLUX MIGRATOIRES Océanle Océanie Nombre de migrants selon leur origine 03 12 03 01 02

et leur destination en 2013, en millions

LA RÉGIONALISATION